

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 322

présenté par

Mme Capdevielle, Mme Allemand, M. Faure, M. Delaporte, M. Vallaud et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 72 de Mme Youssouffa

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.